

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 04 Octobre 2011

L'an deux mille onze, le quatre octobre à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, DESPESSE Philippe, GERBAUX Laurent, Cécile SUPTITZ, adjoints ; COING-BELLEY Stéphane, PASCAL Philippe, CORVEZ Marion, CHOROT Lynda, FABRE Corinne, BOUCAUT Alain, CECCON Robert, ANSELMIER Jean-Michel

Absents : MM. GUILLAUD Marie, NOEL Michel

Secrétaire : Madame FABRE Corinne a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

1/ ADHESION A L'ASSOCIATION CREABOIS

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 06 septembre 2011.

Le Conseil municipal, Après lecture du compte rendu du 06 septembre 2011, APPORTE contestation sur le point 7 concernant l'adhésion de la Commune à l'association Créabois.

Pour mémoire, le vote avait été le suivant : 3 voix Pour, 2 voix Contre et 9 Abstention.

Après en avoir délibéré et confirmation que les votes "abstention" ne pouvaient pas compter dans la décision, le Conseil DECIDE de procéder à un nouveau vote.

Résultat : 1 voix Pour l'adhésion, 1 abstention et 11 contre l'adhésion.

Le Conseil municipal DECIDE donc de ne pas adhérer à cette association.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Compte rendu de la séance du 06 septembre 2011 est ensuite approuvé avec 10 voix Pour, 3 abstention.

3/ REFORME FISCALE – TAXE AMENAGEMENT – TAUX AU 1^{ER} MARS 2012

Madame la Maire RAPPELLE au Conseil municipal les courriers de la Préfecture concernant la mise en place de la Taxe d'Aménagement dans la cadre de la Réforme de la Fiscalité dont le taux doit se situer entre 1% et 5%. Elle INDIQUE que le taux actuel de la Taxe locale d'Urbanisme est de 5%.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Le Conseil municipal, après en avoir longuement délibéré, après VOTE par 13 voix pour,

DECIDE

- **d'instituer le taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal, à compter du 1^{er} mars 2012.**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

4/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, Après vote par 13 voix Pour,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes aux associations de Montaud :

Association Sportive, Culturelle et Sociale de Montaud : 600 €

Association du Sou des Ecoles de Montaud : 1 500 €

Association Notre Dame des Sommets : 150 €

Association Montaud T'Aime : 400 €

Hyoshi Sports (Judo-Club Veurey-Noyarey-Montaud) : 200 €

Pour les aides versées à d'autres organismes, attendre la réunion de la commission sociale pour prendre une décision.

5/ ATTRIBUTION PARTICIPATION AU CLUB BEAUREGARD

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, Après vote par 13 voix Pour,

DECIDE d'accorder une aide exceptionnelle au Club Beauregard de Saint Quentin sur Isère de 30 €.

Il s'agissait de la confection d'un panier qui a été offert à la Commune de Montaud dans l'Hérault à l'occasion du rapprochement des deux communes.

COMMUNE DE MONTAUD

6/ REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, Après vote par 13 voix Pour,

DECIDE, selon les critères fixés, de rembourser les locations de salle des fêtes aux associations de Montaud :

- Association Sportive, Culturelle et Sociale de Montaud : 230 € qui correspond à : Théâtre, Mondée et Téléthon
- Association Notre Dame des Sommets : 160 € pour la fête de Saint-Antoine et Bol de riz
- Lutte contre la Mucoviscidose : 90 € pour les Virades de l'Espoir

Pour mémoire, chaque élu représente la Commune au sein d'une association. Une nouvelle association ayant vu le jour, il convient de nommer un représentant à l'association **Montaud Trail Organisation**. Monsieur Philippe PASCAL se porte volontaire.

7/ SCHEMA ASSAINISSEMENT - AVENANT

Dans le cadre de l'étude du schéma départemental d'assainissement, Madame la Maire DONNE connaissance au Conseil municipal de l'avenant déposé par la société Hydrétudes pour ajout de 2 points de "charges polluantes", avec pose de capteurs dans des regards. L'avenant est de 865 € hors-taxes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après VOTE par 13 voix pour,

DECIDE d'accepter l'avenant proposé pour un montant de 865 € hors-taxes,

CHARGE Madame Poblet de signer l'avenant avec la société Hydrétudes pour la poursuite de cette étude.

8/ TRAVAUX AMENAGEMENT DES RAMEES – MISSION DE COORDINATION SPS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Considérant les résultats d'ouverture des plis après la consultation lancée pour la mission de coordination SPS qui donnent hors-taxes :

- 1/ CDSA Rhône Alpes avec 2 255 €
- 2/ Yannick Charrier avec 2 262 €
- 3/ BPH Consulting avec 2 438 €
- 4/ Alpes Contrôles avec 2 520 €
- 5/ APAVE Sud Europe avec 2 784 €

Après vote par 13 voix Pour,

DECIDE de retenir la société CDSA Rhône-Alpes de Meylan avec une proposition à 2 255 € hors-taxes pour la mission de coordination SPS (Santé Protection Sécurité).

- D'autre part, un avenant doit être signé avec la société EPURE, suite au changement du montant du projet qui est passé de 200 000€ à 350 000€. Les honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre passeraient de 16 700 € à 27 230 €. Un vote sera organisé lors de la prochaine réunion du conseil.
- Achat de terrain pied de La Poya, à la famille de Lucien Coing-Roy. Une proposition d'achat à 0,20€ est faite à la famille.

9/ TRANSFERT DES COMPETENCES SCOLAIRES et PERISCOLAIRES de la COMMUNAUTE DE COMMUNES VERCORS-ISERE à la COMMUNE

Madame la Maire DONNE lecture au conseil municipal de la délibération de la Communauté de Communes Vercors-Isère réunie en date du 30 septembre 2011.

La CCVI a décidé de restreindre ses compétences en transférant la compétence scolaire et périscolaire aux trois communes, à compter du 1er janvier 2012.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, après vote par 13 voix Pour,

DONNE un avis favorable à cette décision.

ACCEPTTE la reprise de la compétence scolaire et périscolaire attribuée à la CCVI.

A compter du 1er janvier 2012, la Commune de Montaud reprend donc en charge la gestion du scolaire et du périscolaire au niveau fonctionnement et au niveau budgétaire (investissement / fonctionnement).

COMMUNE DE MONTAUD

10/ PASSAGE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES VERCORS-ISERE à la FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Madame la Maire DONNE lecture au conseil municipal de la délibération de la Communauté de Communes Vercors-Isère réunie en date du 30 septembre 2011.

Il s'agit pour la CCVI d'opter pour la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 31 décembre 2011 à minuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après vote par 13 voix Pour,

DONNE un avis favorable à la décision d'opter pour la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 31 décembre 2011 à minuit.

11/ CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR CANTINE ET GARDERIE

Dans le cadre du transfert des compétences périscolaires, en particulier de la Cantine et de la Garderie,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, après vote par 13 voix Pour,

DECIDE la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des cartes de garderie et cantine.

CHARGE Madame la Maire de prendre un arrêté pour nommer un régisseur.

12/ TRANSFERT DES COMPETENCES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES DE LA CCVI – VALIDATION DES EMPLOIS

Dans le cadre du transfert des compétences périscolaires, en particulier de la Cantine et de la Garderie, la CCVI nous transmet l'état des lieux concernant les différents emplois.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, après vote par 13 voix Pour,

VALIDE le document reçu qui fait ressortir pour la Commune de Montaud cinq salaires à reprendre en charge, à compter du 1er janvier 2012.

Le tableau, validé par l'ensemble des trois communes, sera transmis au CDG et étudié en Commission Administrative Paritaire.

La Commune devra ensuite procéder à toutes les démarches nécessaires de création de poste.

13/ CONVENTION SALLE POUR LES JEUNES

Ce point est reporté à une prochaine réunion, après la rencontre de la Commission Sociale.

14/ COUPE DE BOIS 2012 - MARTELAGE

Madame la Maire DONNE connaissance au Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Patrick SIBEUD, agent de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2012 dans les forêts soumises au Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, après vote par 13 voix Pour,

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2012 au martelage des coupes désignées ci-dessous.

PRECISE la destination des coupes de bois réglées et leur mode de commercialisation :

Coupes réglées - Parcelle 1 avec 420 m³ estimé
Parcelle 2 avec 240 m³ estimé
Parcelle 3 avec 300 m³ estimé.

Les coupes dont l'exploitation est prévue en Bois Façonnés pourront être vendues dans le cadre des ventes groupées et réalisées dans le cadre de l'exploitation groupée. Une convention précisera les conditions de réalisation de cette prestation. Cette orientation s'applique aussi aux coupes martelées lors des exercices précédents et qui n'ont pas encore été commercialisées.

DONNE tout pouvoir à Madame la Maire pour effectuer toutes les démarches utiles à la bonne réalisation des opérations de vente.

Madame la Maire ou son représentant assistera au martelage des parcelles 1, 2 et 3.

COMMUNE DE MONTAUD

15/ QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Plan Communal de Sauvegarde** – La dernière réunion a lieu le lundi 10 octobre à 18h30 en mairie. Il s'agit de valider le travail réalisé.
- ✓ **Travaux Voirie communale – La Combe**
Les travaux commencent jeudi, déviation en place, durant une semaine.
- ✓ **Avis sur déclaration de travaux pour pose d'un nouveau pylône**
Une 3^{ème} grosse antenne est prévue dans le secteur de Garavelle. Quelle possibilité pour la Commune de s'opposer à ces constructions ? Au niveau urbanisme article R111.21 « aspect esthétique » mais avec le risque de tribunal.
- ✓ **Nettoyage d'automne** proposé par la Commune de Veurey le samedi 15/10 ou en cas de mauvais temps le 22/10 le matin. Pas de personne disponible, Pascale au congrès des Maires
- ✓ **Réunion du 20 octobre à 20h30**
Travaux des Ramées, salle des fêtes, Réforme fiscale et Réforme territoriale, PCS, Finances communales, ... se terminera avec le verre de l'Avenir
- ✓ **Questions sur enquête des Coings** – cette enquête est liée au projet de captage d'une nouvelle source pour la commune de St Quentin /Isère.
- ✓ **Barrière de Bois Vert** – une barrière sera posée, les ayant droits pourront l'ouvrir pour accéder à leur propriété. Elle n'est pas fermée à clé et le panneau sera accroché contre la barrière.
- ✓ **Poubelle du Vif** – Afin de répondre aux nécessités du service de ramassage des ordures ménagères et notamment à l'interdiction pour le chauffeur d'effectuer une « longue » marche arrière, la CCVI a décidé la pose d'un grand container qui est mis à la disposition des habitants du hameau (4 familles concernées). Un courrier sera adressé à celles-ci pour expliquer ce travail. Question est posée pour les poubelles des Coings : quelle solution ?
- ✓ **Aménagement / reprise du restaurant du village** – Ce projet, important pour la commune, est toujours à l'étude. Le groupe des personnes intéressées a été modifié mais continue l'étude et les possibilités.

**Liste des décisions du Conseil municipal
Séance du 04 octobre 2011**

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Numéro de délibération	Objet des délibérations
1	Adhésion à Créabois	9	Transfert des compétences scolaires et périscolaires
2	Approbation compte rendu	10	Passage de la CCVI à la FPU
3	Réforme fiscale	11	Création Régie de recettes
4	Attribution subventions	12	Transfert de compétences – validation des emplois
5	Attribution club Beauregard	13	Convention salle jeunes
6	Remboursement location salle	14	Coupe de bois 2012- martelage
7	Schéma assainissement-avenant	15	Questions diverses
8	Travaux des Ramées – mission SPS		

Tableau de présence des élus

Nom Prénom	Signature	Cause d'empêchement
POBLET Pascale		
MURDINET Michel		
DESPESE Philippe		
GERBAUX Laurent		
SUPTITZ Cécile		
BOUCAUT Alain		
ANSELMIER Jean-Michel		
PASCAL Philipe		
COING-BELLEY Stéphane		
CECCON Robert		
CORVEZ Marion		
CHOROT Lynda		
FABRE Corinne		